



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture
Direction des libertés publiques, de la légalité et de
collectivités locales
Bureau de la circulation

Nos bureaux sont ouverts les
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8H30 à 12H
Fermeture les après-midi

Notice n° 1

Visite médicale chez un médecin agréé (en cabinet)

pour renouvellement des permis C, C1, CE, C1E, D, D1, DE, D1E et pour raisons de santé

Démarches à effectuer au moins 1 mois avant la date de fin de validité de votre permis de conduire

1) **Prendre rendez-vous chez un médecin agréé** (voir liste ci-jointe) autre que votre médecin traitant.

2) **Se présenter impérativement lors de la visite avec les documents suivants :**

- **original du permis de conduire** ou déclaration de perte ou de vol de ce dernier ;
- **original de votre pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, carte de séjour) en cours de validité
- **cerfa n° 14880*01 "avis médical"** (imprimé disponible chez le médecin agréé et à remplir sur place)
- **3 photographies** d'identité non scannées (conformes aux normes administratives 35mm x 45mm) à apposer sur chacun des 3 volets du formulaire **cerfa n° 14880*01 "avis médical"**

3) **Régler la consultation** médicale : - jusqu'au 30/04/17 inclus : **33 €**
- à compter du 01/05/17 : **36 €**

NB : La gratuité est accordée aux personnes déjà titulaires d'un permis de conduire justifiant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 50% délivré par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.;

4) **A l'issue de la visite** : le médecin vous remet un exemplaire du certificat médical que vous devez conserver.

Si votre visite médicale concerne **uniquement** la validation de la conduite des taxis, ambulances, transport en commun : faire viser votre exemplaire de la visite médicale au guichet de la préfecture 2 semaines après la visite (une réédition de votre permis de conduire ne sera pas nécessaire).

Concernant les catégories lourdes (C, CE, C1, C1E, D, DE, D1 et/ou D1E) ou pour des raisons de santé vous devez adresser, ou déposer au guichet de la préfecture dans les plus brefs délais, les documents suivants :

- **cerfa n° 14948*01 (Réf 06)** "demande de permis de conduire - format de l'union européenne" ; imprimé à renseigner en majuscules, à l'encre noire, sans tiret, ni accent, ni rature avec signature sans déborder du cadre interne. Imprimé disponible en préfecture ou par téléchargement sur le site de la préfecture (www.ardeche.gouv.fr – rubrique permis de conduire – demande de permis de conduire – format de l'union européenne (réf. 06), à imprimer obligatoirement en couleur « orangé ».
 - **1 photographie** avec votre nom et prénom inscrits au dos de celle-ci ;
 - **1 copie recto-verso de votre pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, carte de séjour) en cours de validité
 - **1 copie recto verso de votre permis de conduire ou déclaration de perte ou de vol de ce dernier**
 - **1 photocopie d'un justificatif de domicile** (facture datant de moins de six mois : eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite...).
- Pour les personnes hébergées** : attestation manuscrite de la personne qui vous héberge cosignée par l'hébergeant et l'hébergée, photocopie recto/verso de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- **Le volet destiné à la préfecture du cerfa n° 14880*01 "avis médical"** complété par le médecin et comportant son cachet.

5) **Le retrait de votre permis de conduire sécurisé se fera au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture de votre arrondissement**, sous réserve de la restitution de votre ancien permis de conduire (ou original de votre déclaration de perte ou de vol), et muni(e) d'une pièce d'identité.

Attention : pour une visite nécessitant une validation de l'inspecteur du permis de conduire (aménagement du véhicule...), vous devez **transmettre directement ce dossier à votre auto-école**.

Important : après un avis médical « favorable » obtenu avant la date de fin de validité de la catégorie soumise au renouvellement, vous pouvez circuler pendant 2 mois muni de votre ancien permis et de l'avis médical.

Mise à jour le 6 juillet 2017

Nous contacter :

✉ : Préfecture de l'Ardèche – Bureau de la circulation - Section permis de conduire - B.P 721 07007 PRIVAS Cedex

☎ : Messagerie vocale 24h/24 : 04 75 66 50 00

Courriel : pref-permis-de-conduire@ardeche.gouv.fr - Vous informer : www.ardeche.gouv.fr

**Liste départementale des médecins libéraux agréés
chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile**

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Dr Serge BARTHELEMI	4bis Boulevard Louis Blanc 30100 ALES	04 66 52 42 17
Dr Michel MOURGUES	14 place des martyrs de la résistance 30100 ALES	04 66 52 32 14
Dr Paul BARSUMIAN	Place des Erables 07210 ALISSAS	04 75 64 03 46
Dr Michel BOUDET	Le Faya – 33 Avenue de l'Europe 07100 ANNONAY	04 75 67 60 69
Dr Hubert MEHL	18 avenue de l'Europe 07100 ANNONAY	04 75 33 01 22
Dr Dominique PAGES	7 avenue du Général De Gaulle 30100 BAGNOLS SUR CEZE	04 66 89 88 88
Dr Gérald ACERBIS	Rue Henri Matisse 84500 BOLLENE	04 90 30 21 07
Dr Christian FOUILLEN	Le Renaissance 1, Grande Rue Jean Jaurès 26300 BOURG DE PEAGE	04 75 72 52 42
Dr Jean-Pierre COTREL	2 rue du Maréchal Foch 26500 BOURG LES VALENCE	04 75 56 88 88
Dr Samira DAHMANI	2 Place Jules Ferry 26290 DONZERE	04 75 51 36 89
Dr Annick PAUGET	5 Rue Basse 48000 MENDE	06 76 23 20 67
Dr Pascal GARDÈS	Les terrasses des Chevaliers 13-15 rue des Chevaliers Saint-Jean 43000 LE PUY EN VELAY	04 71 02 66 76
Dr Olivier FOUCAULT	7 avenue du Teil 26200 MONTELMAR	04 75 01 98 00
Dr Pierre ASSENAT	11 rue de Lille 30000 NÎMES	04 66 84 35 11
Dr Pierre MASSON	1 bis Place des Croix 42410 PELUSSIN	04 74 54 00 71
Dr Rose MARCOVICI-REY	1 boulevard allègre chemin 30130 PONT SAINT ESPRIT	04 66 39 12 97
Dr Clément DESCÔTES	Résidence du Centre 80 Rue Jean Jaurès 26800 PORTES LES VALENCE	04 75 57 03 48
Dr Jean-Marie DELLIS	9 rue Hélène Durand 07000 PRIVAS	04 75 65 80 45
Dr Antoine LEVY	4 place de la Libération 07000 PRIVAS	04 75 64 26 24
Dr Julien MARECHAL	4 place de la Libération 07000 PRIVAS	04 75 64 26 24
Dr Ghassan FAYAD	67 avenue Geoffroy Perret 30210 REMOULINS	04 66 37 15 44
Dr Charles-Henry GUEZ	55 avenue Valioud 69110 SAINTE FOY LES LYON	04 78 25 00 03

**Liste départementale des médecins libéraux agréés
chargés du contrôle de l'aptitude physique à la conduite automobile (suite)**

NOM	ADRESSE	TELEPHONE
Dr Christophe BUREL	RN 304 07000 SAINT JULIEN EN ST ALBAN	04 75 65 70 77
Dr Christian LEORIER	10 avenue du Docteur Fontaine 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	04.75.96.22.80
Dr Hervé MORNET	10 avenue du Docteur Fontaine 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX	04.75.96.22.80
Dr Philippe LANGRAND-ESCURE	17 rue de la République 07130 SAINT PERAY	04 75 40 57 16
Dr Pierre-Yves ROJAT	15 place du 08 mai 1945 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON	04 75 31 04 90
Dr Dominique SIMON	10 route des Grads 07210 SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	04 75 65 08 48
Dr Eric BOUTTEN	10 avenue Bel Horizon 07300 TOURNON SUR RHÔNE	04 75 08 83 83
Dr Pascal NIVET	L'Aquarelle - 25 Allée des Dames 07300 TOURNON SUR RHÔNE	04 75 08 20 19
Dr Patrick BAYON	382 avenue Victor Hugo 26000 VALENCE	04 75 40 89 99
Dr Xavier CHAMBON	Centre de médecine physique et de réadaptation « Les Baumes » 43 avenue de la Libération 26000 VALENCE	04 75 81 64 64
Dr Joël SAUTEL	2 avenue Pierre Sépard 26000 VALENCE	04 75 40 17 46
Dr Michèle CONCHON	23 Rue Mozart 26000 VALENCE	04 75 55 33 00
Dr Sylvie MORTAIN	Maison de Santé – 110 rue de l'hôpital 07170 VILLENEUVE DE BERG	09 80 81 45 21
Dr Jean-François COLIN	Chemin de la Brèche 07220 VIVIERS	04 75 52 63 53
Dr Daniel RABOUILLE	Chemin de la Brèche 07220 VIVIERS	04 75 52 63 53
Dr Georges AOUKAR	15 rue Alsace-Lorraine 43200 YSSINGEAUX	04 71 59 39 45